



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 19 juin 2024, convoqué le 12/06/2024

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, Ch. Bourrat, J. Lehoux, T. de Ferrières, P. Maisonneuve, S. Lamouille, P. Boquet, D. Ferrandin.

Procurations (excusés) : L. Dujardin à T. de Ferrières, P. Avril à M. Malhappe

Absent : G. Aubry

J. Lehoux est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 19h38.

M. le Maire lit le message de remerciement adressé au Conseil municipal par les enfants de Marie-Catherine Willaume, 3^{ème} adjointe, décédée le 31 mai 2024 et fait observer une minute de silence pour lui rendre hommage.

1) Le compte rendu de la séance du 3 avril 2024 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

2) Fongibilité des crédits en M57 pour 2024 – à l'unanimité

Le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2023, la nomenclature comptable qui s'applique à la commune de Gilles est la M57 simplifiée.

Il demande l'autorisation au conseil municipal de procéder, en cas de besoin, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (hors dépenses de personnel). Cette mesure remplace les dépenses imprévues, précédemment incluses dans l'ancienne nomenclature.

3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux - à l'unanimité

Le Maire indique que cette modification vise le transfert de la compétences supplémentaire « gendarmerie » au territoire de la commune de Nonancourt.

4) Informations diverses

- *Ecoulement des eaux pluviales devant l'Auberge – sinistre et malfaçon*

Le Maire indique que la difficulté de ce dossier réside dans l'absence de sinistre, malgré l'évidente malfaçon. Une réunion s'est tenue le 24 mai en mairie avec Gilson, l'entreprise Colas et des conseillers municipaux de la commission voirie. A l'issue de celle-ci, Gilson a proposé une solution de dérivation provisoire à Colas, à tester avant d'engager d'éventuels travaux plus importants. La mairie est en attente d'un retour.

D. Ferrandin relève que l'entreprise et le maître d'œuvre se rejettent mutuellement la responsabilité pour ne pas supporter les frais de nouveaux travaux.

T. de Ferrières note que, dans un contentieux, il faut un expert côté mairie (rôle qu'aurait dû tenir Gilson).

- *Château de Vitré*

Le Maire informe le conseil que les lots C et D sont vendus et qu'une DP de division est en cours de rédaction. L'agence Century 21, en charge de la vente, a transmis à la mairie un plan intégrant le chemin rural redessiné, devant être rétrocédé à la commune. Il sera ensuite accordé une servitude d'accès et de réseaux au lot E. Un rdv est prévu demain entre le maire, l'agence et l'acquéreur potentiel du lot E.

T. de Ferrières suggère de formaliser la remise en état du chemin après les travaux du lot E, partant du principe que c'est à celui qui divise de supporter les charges des voies d'accès.

L'agence a également un candidat sérieux pour le lot du château.

- *Travaux à venir à l'école maternelle (salle de motricité et renaturation de la cour)*

A l'issue de la réunion avec l'architecte, la directrice de l'école et les conseillers municipaux le 12 juin, devis et ordres de service sont désormais signés, les travaux devant démarrer la semaine du 8 juillet et s'achever le 24 août au plus tard. C'est ainsi le dernier bâtiment communal qui sera proprement isolé.

J. Lehoux ajoute que ces travaux contraindront la fête du 13 juillet à se tenir place de l'Eglise.

- *Carrefour devant l'atelier communal*

Un comptage des véhicules et de la vitesse a été installé hier pour 8 jours par le département.

Suite à la visite ce matin d'Eure-et-Loir Ingénierie, le coût estimé d'un plateau surélevé s'élèverait à 90 000 € HT. Cette solution nous est fortement déconseillée compte tenu des problèmes de pente, de la nécessité de rehausser toutes les bordures, de la gêne acoustique pour les habitations directement à proximité. A l'issue du comptage, le département s'orientera donc vers une recommandation de stops et/ou cédez le passage.

S. Lamouille se prononce en faveur de stops à toutes les voies d'accès, obligeant l'arrêt des usagers.

J. Lehoux suggère la mise en place d'un rond-point en pavés, légèrement surélevé.

S. Lamouille envisage également un rond-point simplement dessiné au sol, comme celui du Mesnil-Simon, avec des cédez le passage à tous les accès.

Le Maire relaie ces propositions au département et précise que la recommandation des services de voirie de ce dernier sera soumise au vote du prochain conseil municipal.

- *Sente piétonne route de Bréval*

Eure-et-Loir Ingénierie actualise l'estimation réalisée il y a plusieurs années pour ce projet, incluant la pose d'un poteau tous les 4 m ainsi qu'une bande d'arrêt côté gauche.

- *Traitement de la stagnation d'eau au premier ralentisseur de la route de Bréval en sortant de Gilles*

Là encore, le devis d'E&L Ingénierie demande à être actualisé. La solution retenue consiste à mettre en place une bouche d'engouffrement qui emmènerait l'eau sous la route vers le terrain d'en face.

Quant à la vérification des pentes des ralentisseurs de la route de Bréval, il s'avère qu'elles vont de 9,6 à 10,1 % (la norme étant à 10 %), à l'exception de la partie frôlant le bas-côté, mesurée à 11 % du fait d'un affaissement de la chaussée. Les dispositifs respectent donc les normes.

- *Eglise*

Les relevés pour les études de structure ont été enregistrés et la mairie attend un retour sur le diagnostic.

- *Analyse financière de la commune sur la période 2019-2023*

Elle a été présentée en mairie le 15 mai par Karen Sarlandie, Conseillère aux Décideurs Locaux, et remise aux membres de la commission des finances. Le maire la tient à la disposition de tous les membres du conseil municipal intéressés. En bref, il y est noté que « la santé financière de la commune de Gilles, analysée au terme de l'exercice 2023, demeure satisfaisante » et que « pour l'avenir, il est recommandé de poursuivre le pilotage budgétaire mis en place ».

- *Démission d'office pour manquement aux obligations*

Depuis son élection au conseil municipal en 2020, malgré la charte de l'élu local, Guillaume Aubry a été absent lors des conseils municipaux 11 fois sur 23, dont 10 fois sur 14 depuis septembre 2021. Absent également du bureau de vote pour les européennes 2024, il ne donne pas de réponse quant à sa nomination en tant qu'assesseur pour les législatives 2024. Le Maire souhaite que le préfet prononce sa démission d'office pour manquement aux obligations. Ainsi, le quorum passerait de 7 à 6, ses fonctions au sein du Sirp cesseraient de fait, laissant vacante la vice-présidence. Un nouveau délégué au Sirp sera élu lors d'un prochain conseil municipal et le Maire propose que les conseillers intéressés se fassent connaître.

5) Tour de table

- Ch. Bourrat gère l'organisation de la fête de Gilles. Par rapport au programme initialement prévu, la durée de la prestation des conteurs étant désormais connue (1h), l'inauguration de l'exposition photos de GATV est décalée à 18h et la démonstration de Vo Vietnam à 18h30, sur la place de la mairie.

S. Lamouille demande ce qu'il en est du déplacement du grand barnum à l'issue de l'inauguration du matin.

Ch. Bourrat et le Maire trouvent déraisonnable cette manipulation de dernière minute et préfèrent, cette année au moins, laisser le barnum à son emplacement habituel.

S. Lamouille rencontre des difficultés avec le prêt de la mini-pelle et demande s'il est possible que la mairie prenne les mesures nécessaires auprès de son assureur pour rassurer le propriétaire.

- D. Ferrandin demande s'il est possible de passer le broyeur dans le milieu des chemins communaux et l'épaveuse sur le chemin le long de la ligne de chemin de fer.

Renseignements pris par le Maire, une partie du travail a déjà été effectué.

- T. de Ferrières souhaite que la commune, *via* le Syndicat des eaux, émette des réserves sur l'épandage de digestats sur la commune de Gilles, à la suite des activités d'un nouveau méthaniseur à Gennevilliers. L'objectif serait de protéger la zone de captage d'eau potable dont les contours sont mal définis.

Le Maire demande à T. de Ferrières de rédiger un mémo dans ce sens, qu'il transmettra au Syndicat des eaux, pour être intégré à l'enquête publique.

- J. Lehoux aimerait que la municipalité investisse dans des tables et des bancs en mélaminé, pliables, plus faciles à manipuler et à ranger.

S. Apruzzese rappelle que du 6 au 9 juillet 4 ateliers d'artistes seront ouverts au public dans la commune de 10h à 18h, avec un vernissage prévu le 6 à 11h au 26 Grande rue.

Le Maire clôt la séance en remerciant les membres de la commission manifestations et animations pour leur dévouement lors des olympiades du Canton d'Anet où Gilles était très bien représenté, leur investissement pour la journée du 22 juin qui demande de nombreux préparatifs. Il se réjouit de ce dynamisme lors de ces occasions de partage qu'il considère comme un plus pour le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47.